



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 17/06/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 23 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 27/06/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 5), Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN (arrivée au point 5), Thomas MATAI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 6).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Sonia LEPAGE
PRESENTS..... 13	Pouvoirs : De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Delphine BALIN

N° 06.2022.07 - FINANCES – Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal fixe les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Madame le Maire souhaite diminuer son indemnité à 39,70 % au lieu de 51,6 % et d'augmenter l'indemnité du 1^{er} adjoint à 19,8 % comme le prévoit l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Avant le vote, le 1^{er} adjoint sort de la salle de conseil municipal

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la proposition de Madame le Maire et fixent pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

A compter du 1^{er} juillet 2022 :

Maire : 39,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

1^{er} adjoint : 19,8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2^{ème} et 3^{ème} Adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Mme Le Maire
Sylvie GALIC

